



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rapport de la commission de recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – session 2025

### Liminaire :

Le présent rapport, établi conjointement par l'ensemble des membres du jury a la double prétention de permettre à la fois aux candidats, notamment ceux qui n'ont pas été sélectionnés, de se situer, mais également de permettre aux futurs candidats d'appréhender les attendus afin de se préparer au mieux.

### 1 – Éléments réglementaires :

- arrêté du 27 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – modifié par l'arrêté du 5 mars 2025 ;
- arrêté du 31 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- arrêté DEC 2/CG/N° 2025-17 en date du 18 février 2025 arrêtant la composition des membres du jury pour l'Académie de Limoges.

### 2 – Éléments statistiques :

- Inscriptions : les inscriptions étaient ouvertes du 11 février au 13 mars 2025 sur l'application Cyclades. Initialement 148 candidats se sont inscrits mais seuls 124 dossiers étaient complets.
- 33 candidats ont été initialement sélectionnés pour être auditionnés par la commission, 3 ne se sont pas présentés dont un qui n'a pas jugé bon de prévenir la D.E.C. ce que le jury déplore fermement.
- L'arrêté de deuxième référence ouvrait 11 postes pour l'Académie de Limoges – le jury a tiré un trait à 14 afin de pourvoir les éventuels désistements, une liste complémentaire de 3 candidats est donc arrêtée.
- l'échelle des notes lors de l'audition va de 08 à 15.5/20, le dernier candidat retenu ayant 11.25. Il est à noter que le jury s'est autorisé à utiliser l'intégralité des échelles de notations par quart de points.

### **3 – Composition de la commission de sélection :**

L'arrêté de troisième référence arrête la composition du jury comme suit :

- Président : Monsieur Julien BASSALER – Secrétaire général du collège Georges NIGREMONT – Crocq (23) ;
- Vice-président : Monsieur TESTUT David – Responsable administratif et financier – Faculté des lettres et des sciences humaines – Limoges (87) ;
- Membres de la commission :  
Madame PAUZET Vuthira – Secrétaire générale – Collège Bernart de Ventadour – Limoges ;  
Madame LONGCOTE Céline – Responsable du pôle Administration générale et ressources humaines – Centre communal d'action sociale (CCAS) – Limoges.

### **4 – L'examen des dossiers de candidatures :**

- un dossier de candidature complet devait comporter : un Curriculum Vitae et une lettre de motivation.
- Afin d'assurer une équité dans l'examen des 124 dossiers, le jury a établi une grille d'analyse pour chacun des deux documents.

#### Les attendus pour le C.V. :

Le jury espérait une présentation soignée et lisible, la présence des informations personnelles, la liste des formations, celle des expériences professionnelles en lien avec un poste d'adjoint administratif, la rubrique langues et informatique, ainsi que les expériences extra-professionnelles. De plus, le jury s'est autorisé à valoriser un C.V. qui comportait d'autres éléments mettant en avant le potentiel du candidat sur un futur poste d'adjoint administratif.

#### Les écueils constatés pour le C.V. :

Le jury a peu goûté les C.V. qui, sous prétexte probablement de se démarquer, étaient réalisés sous un format peu habituel. Examiner 124 C.V. en une session exige de ne pas avoir à chercher les informations qui permettent de sélectionner un candidat.

De même, un C.V. qui dépasse un recto au format A4 ne serait même pas examiné s'il s'agissait de candidater dans une autre entité que celle qui réunissait le jury.

Même si cela n'a pas été discriminant, celle-ci étant facultative, le jury s'interroge sur le choix par certains candidats de leur photo dont certaines relèvent visiblement de profils de réseaux sociaux.

Enfin, comme indiqué infra, certains C.V. comportaient des erreurs ou avaient été rédigés antérieurement à l'occasion d'une toute autre candidature. Le jury estime que les candidats ont disposé de suffisamment de temps pour mettre à jour leur C.V., le personnaliser aux attendus du recrutement et le faire relire.

#### Les attendus pour la lettre de motivation :

Comme pour le C.V., le jury attendait bien entendu l'absence de faute d'orthographe et/ou de syntaxe, une présentation soignée et lisible, un entête avec des coordonnées, une introduction, un développement, une projection sur un oral, une formule de politesse, une absence de paraphrase du C.V., la mention explicite des savoirs, savoir-être, et compétences, celle des motivations ainsi que de la progression de carrière. Là également, le jury s'est réservé le droit de valoriser les lettres de motivations qui, en plus de tous ces attendus, comportaient des éléments de nature à sublimer le potentiel du candidat.

#### Les écueils constatés pour la lettre de motivation :

Certaines lettres de motivation, qui n'en portent finalement que le nom, ne comportent aucune mention de l'Education nationale, de ses usagers et des élèves. Par définition, une lettre de motivation ne peut être un « copier-coller » d'un exemple pris sur internet, mais se doit d'être personnalisée.

De même, et l'écueil se retrouvera dans certains oraux, certains candidats placent des « mots clefs » qui, disposés artificiellement, font sonner faux la lettre de motivation.

L'ensemble de ces critères, tant pour le C.V. que la lettre de motivation, ont permis au jury de sélectionner, sans difficulté aucune, 33 candidats pour l'audition par la commission.

#### **5 – l'audition par la commission des candidats :**

- l'audition des candidats s'est déroulée sur deux journées les 16 et 17 juin 2025 sur le site provisoire du Rectorat Avenue Montjovis. Le jury était composé des 4 membres désignés.
- Pour chacun des candidats le jury a mis un point d'honneur à se présenter et à rappeler les modalités pratiques de l'épreuve, à savoir une présentation en 5 minutes du parcours professionnel mettant en avant ses compétences et motivations, suivie d'un échange de 15 minutes avec les membres du jury destinée à compléter des points abordés par le candidat lors de sa présentation, à évaluer sa connaissance du système éducatif et à le placer dans différentes situations professionnelles réalistes.
- Le jury a pris le parti de ne pas interrompre le candidat s'il dépassait légèrement les 5 minutes de présentation. En revanche, tout candidat était interrompu au bout des 20 minutes que dure la totalité de l'entretien oral.

#### Les écueils à éviter :

Même si cela peut sembler (faussement) rassurant, le jury déconseille d'apprendre sa présentation mot à mot car il n'attend pas du candidat une récitation par cœur mais bien une présentation vivante de son parcours, de ses compétences et de ses motivations. Nombre de candidats, par l'effet d'un stress que le jury comprend et a essayé d'atténuer, se sont brusquement interrompus, n'arrivant plus à trouver le mot ou la phrase qu'ils voulaient réciter, perdant ainsi tout ou partie de leurs moyens.

Nombre de candidats ont cru pertinent de placer des « mots clefs » dans leurs présentations, donnant au jury un sentiment de discours formaté et répétitif d'un candidat à l'autre. A titre d'exemple, la polyvalence et l'adaptabilité ont été citées à d'innombrables reprises, sans que

le jury ne sache ce qu'il faut y mettre à l'intérieur et considérant que c'est l'essence même de tout fonctionnaire du XXIème siècle.

Le jury a été interloqué lorsque plusieurs candidats lui ont cité le droit à la santé comme faisant partie des droits et obligations de fonctionnaires. Ce contresens, issu d'une mauvaise interprétation par plusieurs (mais fort heureusement pas tous) candidats ayant suivi la préparation à l'oral est le signe d'un manque de compréhension, de recul et de préparation personnelle.

Il a d'ailleurs été manifeste que nombre de candidats n'ont pas été au-delà de la formation qui leur avait été dispensée, restant sans ressource face à certaines questions. Ne pas connaître les postes susceptibles d'être occupés, le fonctionnement d'un EPLE, les grandes divisions du Rectorat ou encore l'organisation de l'université, sont autant de lacunes qui ont été sanctionnées. Là encore le jury estime que les candidats disposaient de suffisamment de temps pour se préparer entre l'admissibilité et le jour de leur présentation orale.

#### Les atouts relevés :

Le jury a apprécié les présentations structurées, fluides, vivantes, qui annonçaient un plan et qui mettaient en avant les compétences.

Le jury a fait de belles découvertes, parfois parmi des candidats hors de l'Education nationale, dont les connaissances sur le système éducatif pourraient faire rougir certains candidats pourtant en poste depuis longtemps dans notre Académie.

Les candidats qui ont su se démarquer ont dépassé la notion floue de service public en parlant des usagers, au premier rang desquels les élèves.

Certains très bons candidats ont su répondre à des questions dépassant le cadre des attendus, signe qu'ils pourraient prétendre d'ores et déjà à ambitionner présenter des concours de catégorie B, voire A pour certains.

#### **6 – félicitations et encouragements :**

- les membres du jury félicitent les candidats retenus et leur souhaitent de poursuivre une belle carrière dans notre Académie ou au-delà.
- le jury tient également à encourager l'ensemble des candidats qui n'ont pas été retenus et tient à leur dire que cela ne remet nullement en cause leurs compétences et qualités professionnelles. Le recrutement sans concours est un exercice qui a ses attendus et ses codes qui ne sont pas ceux d'un entretien annuel d'évaluation professionnelle.

#### **7 – remerciements :**

Les membres du jury tiennent à remercier la Division des Examens et Concours du Rectorat et tout particulièrement Madame Corinne GRANET, pour sa confiance et la qualité de son accompagnement tout au long du déroulé de ce recrutement, d'autant plus qu'il se situait sur un site provisoire et dans des conditions différentes des années antérieures.

Pour l'ensemble des membres du jury,

Son président – Julien BASSALER